



TEXTE ADOPTÉ n° 49

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

8 décembre 2022

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement  
de la République française et la Cour pénale internationale  
sur l'exécution des peines prononcées par la Cour,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE

*(Procédure accélérée)*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **145** et **511**.

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Cour pénale internationale sur l'exécution des peines prononcées par la Cour, signé à La Haye le 11 octobre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 décembre 2022.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 145.